Revue de presse du MEDEF IDF du mercredi 30 mai 2018

Table des matières

- 1 Infrastructures routières : tout le Grand Paris veut rouler dans le même sens Erreur ! Signet non défini.
- 2 Immobilier : les meilleurs plans pour investir dans le Grand Paris Erreur ! Signet non défini.
- 3 En Ile-de-France, des HLM pas si sociaux Erreur! Signet non défini.
- 4 Présidence du Medef: pourquoi Geoffroy Roux de Bézieux a le vent en poupe**Erreur! Signet non défini.**
- 5 Bruno Cavagné : « Alexandre Saubot est le mieux armé pour incarner le Medef »**Erreur ! Signet** non défini.
- 6 L'inquiétude grandit pour la croissance en France et dans la zone euro Erreur! Signet non défini.
- 7 Reprise de la dette SNCF : Matignon au pied du mur Erreur ! Signet non défini.
- 8 L'Europe lance son big bang de la protection des données.... Erreur! Signet non défini.
- 9 Startups : les mesures phares du plan Mahjoubi......Erreur ! Signet non défini.
- 10 Réforme des retraites: la méthode Delevoye pour éviter de mettre de feu aux poudres **Erreur!** Signet non défini.
- 11 La lutte contre le travail dissimulé cale en 2017 Erreur ! Signet non défini.
- 12 Agriculture et alimentation : les députés mettent «leurs tripes» sur la table Erreur ! Signet non défini.
- 14 Italie : un programme économique inconciliable avec les contraintes budgétaires Erreur ! Signet non défini.
- 15 Européennes: les populistes en embuscade Erreur ! Signet non défini.
- 16 Donald Trump annule le sommet avec Kim Jong-un par crainte d'un fiasco**Erreur! Signet non défini.**

::: ILE-DE-FRANCE

LE PARISIEN - 30/05/2018

1 <u>Jean-Paul Huchon de retour à la présidence du conseil régional d'Île-de-</u> France!



Jean-Paul Huchon a été président du conseil régional pendant 17 ans.

L'ancien président sera désigné président honoraire ce jeudi, à la demande de Valérie Pécresse.

Ces deux là ont été les meilleurs ennemis en Ile-de-France. Mais au-delà des joutes verbales et des différends politiques, ils n'ont jamais caché qu'au fond, ils se respectaient vraiment, pour ne pas dire qu'ils s'appréciaient. Valérie Pécresse (LR) et Jean-Paul Huchon (PS) se retrouveront dans l'hémicycle ce jeudi matin. L'actuelle présidente de la région, qui avait mis fin à 17 ans de « règne » Huchon en décembre 2015, rendra hommage à son prédécesseur en l'intronisant président honoraire de la région lle-de-France.

C'est Valérie Pécresse elle-même qui en a fait la demande au préfet de région (selon le code des collectivités locales) « en reconnaissance de son dévouement à la chose publique ».

Jean-Paul Huchon ne cache pas sa fierté: « Je n'avais rien demandé et je ne m'y attendais pas. C'est sympa de la part de Valérie Pécresse. C'est une récompense qui montre qu'on avait fait un vrai travail pour la région et la République. Je suis ravi, c'est une belle démarche. Jeudi, ce sera un moment d'émotion. » Emotion pour Jean-Paul Huchon, mais aussi pour de nombreux agents et élus qui recroiseront celui qu'ils ont cotoyé pendant des lustres.

L'ex président en exercice et nouveau président honoraire -qui ne touchera aucune indemnité pour ce rôle honorifique- fêtera ses 72 ans fin juillet. Retraité de la vie politique, il donne encore des cours à HEC... et des <u>cours sur l'histoire du rock</u> à l'IGS, un centre de formation à Paris.

Bertrand Schneider



FRANCEINFO - 29/05/2018

2 <u>Medef : être une candidate femme est "une chance", estime Dominique</u> Carlac'h



Candidate à la présidence du Medef, Dominique Carlac'h est l'invitée des "4 Vérités" de France 2 mardi 29 mai.

Serge <u>Dassault</u> était "un grand homme d'entreprise qui a donné l'exemple à beaucoup de patrons. Il était très visionnaire. Il a réussi à diversifier et faire rayonner son <u>entreprise et un secteur-clef pour la France</u>", salue Dominique Carlac'h, candidate à la présidence du Medef invitée dans "Les 4 Vérités" mardi 29 mai.

La veille, les six candidats à la présidence de l'organisation patronale ont passé un grand oral devant le conseil exécutif, étape cruciale dans la course à la succession de Pierre Gattaz.

Les <u>prétendants</u> ont défilé tour à tour pour convaincre les 45 membres du conseil exécutif. Leur avis est consultatif, mais il pourrait orienter l'élection, qui aura lieu le 3 juillet lors de l'Assemblée générale du Medef.

Championne de France junior

<u>Dominique Carlac'h</u>, ancienne sportive de haut niveau spécialiste du 400 mètres, fille et petite-fille d'agriculteurs bretons et fondatrice d'une société de conseil, est la seule femme candidate. Elle juge cela "comme une chance parce que ça incarne la possibilité de la diversité".

Pour être présidente du Medef, "il faut une vision de l'économie France", affirme-t-elle avant de détailler son programme en trois points : "C'est d'abord accompagner les entreprises dans l'économie 4.0, c'est-à-dire qui génère de la personnalisation de masse, ensuite faire rayonner l'équipe de France économique et enfin réformer le Medef".

REPLAY: https://www.francetvinfo.fr/economie/aeronautique/medef-etre-une-candidate-femme-est-une-chance-estime-dominique-carlac-h 2775663.html

FRANCE 24 - 30/05/2018

3 Pierre Gattaz : "Il faut un plan Marshall pour l'Afrique"



Pierre Gattaz, président sortant du Medef, revient sur son bilan à la tête du premier syndicat patronal français, sur les risques de guerres commerciales à l'échelle mondiale, ainsi que sur les conséquences du Brexit et des politiques protectionnistes pour les entreprises européennes. Il estime que l'Europe doit avoir une "voix économique" qui "porte", sous peine d'"imploser". Pierre Gattaz s'exprime enfin sur le développement économique en Afrique.

"Il faut créer de l'emploi en Afrique, des jobs locaux. C'est souvent du gagnant-gagnant!", affirme <u>Pierre Gattaz</u>, président sortant du <u>Medef</u>, sur France 24. "Il devrait y avoir une sorte de plan Marshall européen pour aider tous nos amis africains à créer des emplois".

REPLAY: http://www.france24.com/fr/20180529-invite-jour-pierre-gattaz-medef-plan-marshall-afrique-emplois-economie-europe

Par Pauline PACCARD



LE FIGARO - 30/05/2018

4 Gouvernement cherche économies désespérément...



Emmanuel Macron réunit ce mercredi un ultime séminaire gouvernemental avant l'annonce, au début du mois de juin, d'un grand plan d'action pour réduire les dépenses publiques.

Ultime réunion de chantier avant lancement des travaux. Emmanuel Macron reçoit mercredi le gouvernement au grand complet en séminaire gouvernemental. À l'ordre du jour doit notamment figurer une ultime mise au point avant la présentation, début juin, de la grande réforme de la sphère publique baptisée «Action publique 2022».

Depuis octobre 2017, l'exécutif passe en revue les 1250 milliards d'euros des collectivités locales, de l'État et de la sécurité sociale. Il lui faut en effet alimenter un plan d'économies suffisamment conséquent pour ramener les finances publiques dans le vert à l'issue du quinquennat. Cela suppose d'abaisser le niveau des dépenses de 4 points de produit intérieur brut (PIB), d'après le programme de stabilité envoyé à la Commission européenne en avril.

Pour trouver des idées d'économies, deux méthodes ont été mises en place en octobre dernier. Une mission d'experts, baptisée «Comité action public 2022» (CAP 2022), a été lancée par le premier ministre. Elle a rendu ses propositions début mai. Celles-ci ont, depuis, été chiffrées par les services de Bercy et des différents ministères. Depuis sept mois également, les ministres ont présenté, semaine après semaine et dans le secret du Conseil des ministres, leurs propositions de réformes. Lorsque la

copie n'était pas assez ambitieuse aux yeux du chef de l'État, il fallait revenir en Conseil en proposant mieux. Indépendamment, <u>les députés de la commission des finances ont lancé le «printemps de l'évaluation»</u>. Chaque ministre va devoir justifier ses crédits devant les élus, qui veulent proposer des mesures d'économies à l'issue des auditions.

Tous les éléments sont donc en place pour qu'Emmanuel Macron lance ce délicat chantier. Il faut maintenant trouver la bonne fenêtre de communication. L'exécutif doit d'abord avoir refermé le dossier de la réforme de la SNCF. Ce sera chose faite le 6 juin, avec le vote de la réforme ferroviaire au Sénat - même si les syndicats appellent toujours à la grève intermittente jusqu'à la mi-juin.

Améliorer l'efficacité de la dépense publique

Le gouvernement peut difficilement attendre davantage. Il s'est donné jusqu'à début juillet pour choisir, parmi les réformes qui lui seront proposées par CAP 2022, celles qu'il veut réellement mettre en œuvre. Car il entend les inclure dès le projet de budget 2019, qui sera présenté fin septembre. C'est plus tôt que le calendrier initialement prévu: dans la trajectoire de finances publiques votée fin 2017, le paquet «Action publique 2022» ne devait produire des économies qu'à partir de 2020 - et à hauteur de 4,5 milliards d'euros par an.

Aujourd'hui, l'exécutif insiste: l'enjeu ne se limite pas à réaliser des économies, mais surtout à améliorer l'efficacité de la dépense publique. «Des réformes en faveur de l'efficience budgétaire, bien sûr, seront conduites dans le cadre d'Action publique 2022, mais aussi des réformes pour renforcer l'efficacité du service public rendu aux usagers, avait expliqué Emmanuel Macron devant la Cour des comptes début janvier. Souvent, ce sont les mêmes leviers, comme le numérique, que nous mobiliserons sur les deux tableaux.» Promi-juré, le gouvernement ne maniera donc pas le rabot pour rogner indistinctement les dépenses. «Il ne faut pas entrer dans la mêlée par l'angle budgétaire, mais par les grands objectifs que nous voulons assigner aux politiques publiques», insiste un proche du dossier.



Objectif atteignable

Le gouvernement est au pied du mur. Pour respecter ses engagements européens, il doit réaliser des économies structurelles, ce qu'il n'a pas fait jusqu'à présent. La Commission européenne a jugé que le premier budget du quinquennat, celui pour l'année 2018, manquait cruellement d'économies pérennes et durables. À voir les exemples de nos voisins européens, estime France Stratégie dans un rapport publié il y a quelques jours, redresser les comptes de la nationn'a pourtant «rien d'inatteignable».

En attendant, le flou demeure sur les mesures concrètes que le gouvernement mettra en place pour équilibrer les comptes d'ici à la fin de sa mandature - promesse maintes fois répétée par les majorités précédentes, mais jamais tenue. L'exécutif fait valoir qu'en 2017, il a tenu parole et maintenu le déficit public sous la barre de 3 % du PIB. Mais il n'y aura pas tous les ans de cagnotte fiscale générée par une croissance surprise comme ce fut le cas l'année dernière, a prévenu le Haut Conseil aux finances publiques dans son dernier avis. Et de préciser que seule «la mise en œuvre des efforts annoncés, en particulier sur les dépenses publiques» permettra à Emmanuel Macron de tenir ses engagements.

21 pays européens sur 27 ont déjà réussi à tailler dans leurs dépenses

Réduire en 5 ans de 3 points le taux de dépenses publiques, par rapport au PIB, n'a rien d'inatteignable! Plusieurs pays européens ont en effet réussi cet exploit depuis les années 1980: Suède (par deux fois), Royaume-Uni, Allemagne, Pays-Bas, Finlande... D'après France stratégie, qui vient de publier une

étude sur le sujet, «au cours des vingt dernières années, 21 pays de l'Union européenne sur 27 y sont parvenus au moins une fois, parfois dans un contexte de croissance modérée, hors toute période de crise aiguë».

S'il est impossible de «dégager de recette magique», le think-tank public tire deux enseignements à ces expériences, dont la France pourrait s'inspirer. Tous les pays qui ont réduit fortement leurs dépenses ont fait porter une part importante de leurs ajustements «sur la masse salariale publique et sur les transferts sociaux» (santé, retraite, éducation...). Tous ont également mis en œuvre en parallèle des «réformes touchant les procédures budgétaires elles-mêmes» (règle d'or, plafond de dépenses...).

Guillaume Guichard

LE FIGARO - 30/05/2018

5 Réduction des dépenses publiques: les premières pistes évoquées



Depuis le début de l'année, le gouvernement a mentionné quelques idées de réformes en attendant la présentation officielle du plan d'économies à venir Action publique 2022.

• Augmenter le temps de travail dans les collectivités

C'est une demande des élus locaux, que le gouvernement s'apprête à satisfaire dans le cadre de son plan d'économies. Pour maîtriser les dépenses de personnel, ils veulent que l'exécutif tape du poing sur la table et réaffirme que les fonctionnaires territoriaux doivent travailler 1607 heures par an. Certains en sont loin, la moyenne de temps de travail annuel s'élevant seulement à 1584 heures. En cause? Les «jours du maire» et autres jours fériés extralégaux, ainsi qu'un passage mal négocié aux 35 heures au début des années 2000.

• Créer des plans de départs volontaires au sein de l'État

Il s'agissait de l'annonce surprise du dernier comité intergouvernemental sur la transformation publique, début février. L'État veut pouvoir accompagner les départs volontaires de fonctionnaires voulant se reconvertir alors que leur poste est supprimé. Plus largement, le gouvernement a engagé une concertation au long cours (elle doit durer un an) avec les syndicats de fonctionnaires pour que l'État puisse notamment recruter davantage de contractuels. Autant d'outils de gestion du personnel que l'exécutif veut mettre en place pour accompagner la suppression de 50.000 fonctionnaires d'État.

• Revoir les aides sociales

Plusieurs pistes sont évoquées dans le champ social. D'abord, la révision de la <u>prime d'activité</u>. Cette aide, qui vise à inciter les chômeurs à reprendre un emploi, coûte de plus en plus cher à l'État, déplore Bercy. «En 2016, quand la prime d'activité a été créée, c'était quatre milliards d'euros. Aujourd'hui, c'est six, alors qu'on a une croissance économique et des créations d'emplois», a critiqué mardi le ministre des Comptes publics, Gérald Darmanin. Qui s'est bien gardé de préciser quelle réforme il avait en tête. Autre piste: revoir les revenus pris en compte pour calculer une aide. La Caisse nationale d'allocations familiales (Cnaf) planche d'ailleurs sur l'impact qu'aurait une telle refonte sur les allocataires.

• Diminuer les aides aux entreprises

Les entreprises pourraient perdre certaines mesures qui leur profitent. Le ministre des Comptes publics a indiqué mi-mai que Bercy envisageait de couper les aides aux entreprises de 5 milliards d'euros d'ici à 2022, sur un périmètre de 75 milliards.

• Restructurer l'audiovisuel public

Qu'adviendra-t-il des moyens de France Télévisions, Radio France ou encore de l'INA sous le quinquennat Macron? L'exécutif entend réaliser des économies dans cette «mission» du budget qui pèse 4,5 milliards, mais il entretient le flou sur ses intentions.

• Couper dans les effectifs des fonctionnaires à l'étranger

<u>Le Figaro</u> <u>l'avait révélé dès le début du mois d'avril</u>. Gérald Darmanin a confirmé la réduction de 10 % des effectifs de fonctionnaires en poste à l'étranger devant la commission des finances du Sénat. À la place, l'État pourrait recruter notamment davantage de contractuels. Le ministre des Affaires étrangères s'est toutefois élevé contre cette proposition.

• Réformer Bercy, encore et toujours

Le ministère de l'Économie, des Finances et des Comptes publics se veut exemplaire. Une des pistes consiste à supprimer un doublon dans la procédure de paiement des plus grandes collectivités locales. Aujourd'hui, le fonctionnaire qui décide une dépense au sein d'une collectivité (l'ordonnateur) n'est pas celui qui la paye effectivement (le comptable public). La réforme consisterait à internaliser la fonction comptable dans les collectivités de taille importante.

Guillaume Guichard

LE POINT - 30/05/2018

6 Gérald Darmanin estime qu'il y a « trop » d'aides sociales en France



Pour Gérald Darmanin, certaines aides sociales « ne sont pas incitatives pour sortir de cette période d'inactivité ».

Le ministre des Comptes publics a expliqué sur RTL que les aides sociales, selon lui en trop grand nombre, « sont parfois contradictoires ».

Le ministre des Comptes publics Gérald Darmanin a estimé ce mardi 29 mai qu'il y avait trop d'aides sociales en France, jugeant légitime de « revoir » certains dispositifs, en particulier ceux censés favoriser le retour à l'emploi, selon lui trop peu « incitatifs ». « Il y a beaucoup » d'aides sociales en France, a déclaré Gérald Darmanin sur RTL, évoquant la coexistence de nombreux dispositifs nationaux et locaux. « Ce qui est certain, c'est qu'il y en a trop » et « qu'elles sont parfois contradictoires », a-t-il ajouté.

Interrogé sur les intentions du gouvernement sur ces aides, le ministre a tenu à distinguer deux types de prestations. « Il y a des aides sociales aujourd'hui pour les gens qui sont cassés par la vie », a-t-il détaillé, citant les allocations handicapés et le minimum vieillesse. « Ce sont des aides sociales légitimes que nous augmenterons. » Et puis « il y a des aides sociales » attribuées lorsqu'on est « entre deux périodes d'activité, et malheureusement elles ne sont pas incitatives pour sortir de cette période d'inactivité », a poursuivi Gérald Darmanin, évoquant l'existence de « trappes à inactivité ».

« Il y a un système qui fonctionne mal »

Nous devons réfléchir « à notre système social notamment sur ce deuxième point », a insisté le locataire de Bercy, citant une nouvelle fois l'exemple de la prime d'activité, attribuée aux travailleurs à revenus modestes. « En 2016, quand elle a été créée », son coût était de « quatre milliards d'euros ». « Aujourd'hui, c'est six. En deux ans, il y a eu deux milliards de prime d'activité en plus alors qu'on a une croissance économique et des créations d'emplois. Il y a un système qui fonctionne mal. »

Ces propos interviennent alors que le gouvernement entretient un certain flou sur ses intentions vis-à-vis des aides sociales, entretenu par les propos contradictoires au sein de l'exécutif. « À partir du moment où nous réussissons à créer des emplois dans le secteur privé (...), il peut être légitime de réduire la politique sociale sur l'emploi », a ainsi affirmé la semaine dernière le ministre de l'Économie <u>Bruno Le Maire</u>.

« Je pense qu'il ne faut pas toucher aux prestations individuelles », a déclaré de son côté Gérald Darmanin, évoquant <u>une différence de « sensibilité » avec son collègue</u>. « Il n'y aura pas de remise en cause des aides sociales », a assuré la ministre de la Santé Agnès Buzyn. Le gouvernement, qui doit recevoir dans les prochaines semaines le très attendu rapport du Comité action publique 2022 (CAP22), listant les pistes d'économies possibles sur la sphère publique, s'est engagé de son côté à « faire des choix structurants » sur les aides sociales, sans autre précision.

REPLAY SUR RTL: http://www.rtl.fr/actu/politique/gerald-darmanin-est-l-invite-de-rtl-du-mardi-29-mai-7793566084

Paul Véronique

LES ECHOS - 30/05/2018

7 <u>De nouvelles mesures pour aider les entrepreneurs à rebondir</u>



Liquidation judiciaire simplifiée, rétablissement professionnel renforcé : le projet de loi Pacte comporte plusieurs mesures qui visent à moins pénaliser les PME en difficulté.

Couler son entreprise n'est jamais un moment agréable. Mais quand s'y rajoutent les coûts et les délais de lourdes procédures, l'exercice a de quoi dégoûter plus d'un entrepreneur de tenter à nouveau l'aventure. C'est pour briser cette spirale de l'échec et aider les entrepreneurs à rebondir après des difficultés économiques que le <u>projet de loi Pacte</u> contient plusieurs articles qui visent à simplifier les liquidations.

Rétablissement professionnel

La procédure de rétablissement professionnel, qui a été introduite par l'ordonnance du 12 mars 2014 pour traiter les faillites des entreprises ayant très peu d'actifs, va être renforcée pour être davantage utilisée. Elle est réservée aux entrepreneurs sans salarié dont l'actif ne dépasse pas 5.000 euros.

Désormais, ce sera la procédure par défaut proposée par le tribunal pour tout débiteur correspondant aux critères d'éligibilité. Cette procédure, qui permet l'apurement du passif du débiteur, est toutefois limitée à un <u>recours</u> tous les cinq ans, afin d'éviter un effet d'aubaine pour les « serial entrepreneurs » qui voudraient éponger leurs dettes un peu trop facilement.

Liquidation judiciaire simplifiée

Dans le même esprit, la liquidation judiciaire simplifiée sera « par principe obligatoire pour les petites et moyennes entreprises de moins de cinq salariés et réalisant moins de 750.000 euros de chiffres d'affaires », indique le projet de loi (contre 300.000 euros aujourd'hui et moins d'un salarié). Cette procédure est plus courte et allégée par rapport à la liquidation judiciaire classique, notamment en ce qui concerne la vérification des créances. « Une liquidation judiciaire dure en moyenne deux ans », fait-on valoir au cabinet du ministre de l'Economie, Bruno Le Maire, qui porte ce texte.

Une démarche qui ne plaît guère aux acteurs de l'insolvabilité des entreprises, notamment les mandataires judiciaires : « On présente à tort les liquidations judiciaires comme une procédure infamante, longue et coûteuse. Ce n'est pas vrai. Avoir l'assurance d'être purgé de toutes ses créances, c'est plutôt une libération pour un entrepreneur. Même avec 20.000 ou 30.000 euros de passif, mieux vaut être certain d'avoir bien effacé toutes ses ardoises pour être sûr de rebondir sereinement », estime Marc Sénéchal, ancien président du Conseil national des mandataires et <u>administrateurs judiciaires</u>.

Publicité des dettes

Deux autres articles du projet de loi Pacte reviennent sur des mesures souvent vécues comme vexatoires ou stigmatisantes par les entrepreneurs en difficulté. La première permet au dirigeant de l'entreprise de garder sa rémunération lorsqu'il est en <u>redressement judiciaire</u>. Sauf demande expresse de l'administrateur. La deuxième concerne le régime de la publicité du privilège du Trésor et relève de 15.000 à 200.000 euros le montant des dettes fiscales à partir duquel il est obligatoire de les rendre publiques.

Marie Bellan



L'OPINION - 30/05/2018

8 Logement: enfin la chasse aux normes!



Limiter les recours abusifs, le rôle des architectes. Faciliter la transformation des bureaux en logement, ou l'installation de commerces en centre-ville. La loi logement, avec ses 66 articles et quelque 3 000 amendements, a un credo : simplifier la construction

La loi pour l'Evolution du logement, de l'aménagement et du numérique sera défendue aujourd'hui en séance publique par Jacques Mézard et Julien Denormandie. Critiqués pour vouloir s'attaquer de front aux bailleurs sociaux, qui verront leurs moyens financiers réduits afin de devenir plus efficaces, les deux ministres souhaitent surtout alléger le poids des normes qui contraignent le secteur. Ce qui au final donne un texte fourmillant d'idées pragmatiques même si on est loin du « choc d'offre » promis au départ.

Tout avait si mal commencé. La <u>loi Elan pour l'évolution du logement, de l'aménagement et du numérique</u>, débattue à partir de ce mercredi en séance publique à l'Assemblée nationale, n'était attendue par personne. Le logement avait été le grand absent de la campagne présidentielle, dans les programmes des candidats comme dans les préoccupations des votants. Emmanuel Macron ne s'y était pas attardé. Le secteur, affecté par cinq nouvelles législations ces dernières années, demandait tout sauf une nouvelle loi. Puis en juillet dernier, le gouvernement fait un pas inopiné sur ce terrain miné, <u>en annonçant une baisse de 5 euros des APL (aide personnalisée au logement)</u>, qui crée la polémique. Pas encore née, la loi Elan était déjà mal aimée.

Le secteur est complexe, subventionné de toutes parts, normé de toutes parts, faisant intervenir tous types d'acteurs. Mais il a une constante : on manque cruellement de logements dans les grandes villes où les prix grimpent. Pour encourager la <u>construction</u> et la rotation du parc, l'Etat veut donc simplifier les procédures, supprimer ces règles qui dissuadent les initiatives. Et si certains espéraient une loi plus révolutionnaire pour créer un véritable « choc d'offre », ce sont surtout les autres – ceux qui bénéficiaient de ces normes avant qu'elles ne soient supprimées – qui montent au créneau. Car en France, comme pour les niches fiscales, derrière chaque norme se trouve une profession avantagée.

Bureaux en logements. Certaines simplifications coulent tellement de source qu'on ne pense même pas à en faire la promotion. Supprimer, par exemple, la fastidieuse écriture manuscrite de <u>l'acte de cautionnement pour les locations</u>. Le garant n'aura plus qu'à signer un contenu pré-saisi. Ou encore permettre aux petits commerçants de se passer d'autorisation administrative pour s'installer dans les centres-villes des bourgs désertés.

D'autres bonnes idées ne fonctionnaient pas. Comme transformer les gigantesques bureaux vides en logements dans les zones où l'on en manque. « En Ile-de-France, il y a 5 millions de mètres carrés vacants et obsolètes, dont une partie est vide depuis plus de quatre ans. Environ 150 000 à 200 000 mètres carrés de bureaux sont transformables par an, ce qui permettrait de créer 4 000 logements », explique ainsi Joachim Azan, président fondateur de Novaxia, un groupe spécialisé dans ces opérations. Problème : vus les délais de transformation et les coûts (plus chers que du neuf), transformer des bureaux en logements n'était plus rentable depuis trois ans. Mieux valait faire, souvent, des hôtels. Bientôt, les promoteurs qui transformeront des bureaux en logements auront droit à une surface constructible supplémentaire (30 % dans la version actuelle du texte), en rajoutant par exemple un étage. Un bonus très important sur les marchés tendus où les prix sont élevés, à l'image de Paris.

On trouve aussi des mesures qui froissent, bien qu'elles soient rationnelles. Comme faire passer de 100 % à 10 % la proportion obligatoire de logements neufs accessibles pour les handicapés. Désormais, les promoteurs devront simplement s'assurer que tous les logements sont évolutifs, c'est-à-dire qu'ils peuvent être adaptés pour accueillir une personne handicapée. Les associations de handicapés dénoncent une discrimination et une « régression sociale ». Mais l'idée est « d'adapter les logements aux besoins du locataire et de ne pas faire de règle calquée sur les personnes à mobilité réduite, qui sont 850 000, et pour qui 10 % du nouveau parc reste immédiatement accessible », explique Mickaël Nogal, député porte-parole du groupe LREM pour la loi Elan. La notion d'évolutivité englobe les autres handicaps mais aussi l'évolution des besoins de tous, notamment le vieillissement de la population.

Limitation des recours. Autre avancée, à laquelle les associations de particuliers devront se faire : leur capacité à s'opposer au développement urbain sera réduite. Le gouvernement va limiter les recours, cet

ennemi commun des professionnels de l'immobilier. 30 000 constructions sont aujourd'hui bloquées à cause de recours abusifs, selon la Fédération de la promotion immobilière. Le gouvernement va limiter la durée de la procédure à 10 mois contre 24 mois en moyenne actuellement. « Le temps est l'ennemi des opérations de transformation immobilière, insiste Joachim Azan. La limitation des recours à dix mois nous changera la vie ».

Construire plus d'immeubles, plus haut... On pourrait imaginer que les architectes s'en félicitent. Non ! Cette loi Elan les met en rage, car on pourra se passer de leur avis à plusieurs reprises. Par exemple pour construire une antenne téléphonique ou réhabiliter un bâtiment qui menace de s'effondrer. Auparavant, si l'antenne ou le bâtiment se situait à moins de 500 mètres d'un bâtiment historique ou d'un quartier classé, il fallait obtenir l'approbation d'un architecte des bâtiments de France. Ces derniers étant tatillons, les projets étaient parfois retardés ou ne voyaient jamais le jour. Désormais, les architectes n'auront plus de droit de veto. Même court-circuit pour la construction de logements sociaux. Les bailleurs HLM ne seront plus obligés d'organiser un concours d'architectes et pourront faire appel au maître d'œuvre de leur choix pour chapeauter le chantier. « Il reste encore des bidonvilles, on va y ajouter des villes bidons ! » proteste l'Union nationale des syndicats français d'architectes. Signe qu'on a touché une corde sensible.

En simplifiant tous azimuts, la loi Elan a un aspect fourre-tout, qui risque de compliquer la tâche des parlementaires aux prises avec des enjeux sociétaux, environnementaux, économiques, urbanistiques, sur lesquels les avis divergent. Ce n'est pas le grand soir promis par le gouvernement au début, mais au moins cette loi promet-elle de faire un nécessaire ménage de printemps dans le logement.

Cinq idées choc pour révolutionner le logement // https://www.lopinion.fr/edition/economie/cinq-idees-choc-revolutionner-logement-151682

Le projet de loi logement ou le risque de l'obésité législative // https://www.lopinion.fr/edition/politique/projet-loi-logement-risque-l-obesite-legislative-151492

Jade Grandin de l'Eprevier

LES ECHOS - 30/05/2018

9 Robotisation: un million d'emplois en risque dans le secteur financier



+ VIDEO. A l'horizon 2030, les métiers de back-offices devraient être les plus touchés par l'essor de l'intelligence artificielle. Pour gérer la transition des salariés vers d'autres métiers, la formation sera clef.

Comme le montre l'élargissement récent des domaines de collaboration <u>du robot Watson d'IBM et du groupe Crédit Mutuel</u>, les domaines d'applications de l'intelligence artificielle dans la finance sont pléthoriques. Après avoir commencé à faire usage de l'intelligence cognitive pour analyser les e-mails de ses clients ou aider ses conseillers à s'orienter dans la documentation interne de la banque, Crédit Mutuel veut désormais le mettre à profit pour améliorer, entre autres, la productivité dans la gestion de la conformité ou des risques.

Ces évolutions ne seront pas sans conséquences pour l'emploi, confirme le cabinet de conseil McKinsey dans un rapport qui chiffre l'impact de ces technologies à l'horizon 2030 pour les banques et assureurs d'Europe de l'Ouest et américains.

Les fonctions support dans le viseur

Sans surprise, ce seront les métiers liés aux fonctions supports et les effectifs qui travaillent au suivi administratif des dossiers dans les agences qui <u>devraient être les plus impactés</u>: le rapport prédit une baisse de près d'un million d'emplois dans ce domaine des deux côtés de l'Atlantique d'ici à 2030. Les métiers les plus à risques sont divers : agents de recouvrement, opérateurs de saisie de données, courtiers et conseillers en assurance, employés d'agences ou encore spécialistes du support informatique.

Si ces prévisions se confirment, ces fonctions qui concentrent aujourd'hui le gros des effectifs du secteur, soit 38 % à fin 2016, ne représenteraient plus que 31 % en 2030. « Parmi les tâches de gestion, de saisie d'information ou de comptabilité, celles à plus faible <u>valeur ajoutée</u> ou celles particulièrement prévisibles ont un potentiel d'automatisation plus important avec l'essor des outils d'intelligence artificielle. Ces derniers seront capables de les prendre directement en charge, tout en assurant des gains de productivité », prédit Sébastien Lacroix, directeur associé senior chez McKinsey.

De nouveaux métiers émergeront

A l'horizon 2030, McKinsey n'anticipe toutefois pas de baisse globale d'effectifs massive dans le secteur de la banque et de l'assurance car d'autres métiers devraient renforcer leurs rangs. « Les besoins en compétences technologiques, notamment en développement de solutions digitales ou en analyse et exploitations de données vont croître fortement. Plus surprenant, les compétences relationnelles notamment dans le service clients vont aussi se développer car la dimension humaine y conserve une valeur ajoutée très nette. Enfin, les métiers de spécialistes (<u>analystes financiers</u>, responsables de l'octroi des prêts, etc.) devraient aussi se développer », fait valoir Sébastien Lacroix.

Le cabinet estime que ces métiers de spécialistes vont concentrer le gros des effectifs du secteur en 2030, soit 41 % contre 38 % à fin 2016. Pour s'assurer une transition sans heurts, banquiers et assureurs devront donc trouver les moyens de former leurs collaborateurs pour les faire évoluer vers de nouveaux métiers. « Il faut s'y prendre dès maintenant », prévient Sébastien Lacroix.

VIDEO. Les robots vont-ils remplacer les banquiers ? https://www.lesechos.fr/finance-marches/banque-assurances/0301735750133-robotisation-un-million-demplois-en-risque-dans-lesecteur-financier-2179649.php

Assurance-habitation: une start-up française mise sur l'IA // https://www.lesechos.fr/finance-marches/banque-assurances/0301735851854-assurance-habitation-une-start-up-francaise-mise-sur-lia-2179665.php

Sharon Wajsbrot

LE PARISIEN - 30/05/2018

10 Nouveau procès pour Jet 3, le mirage financier de BNP Paribas



BNP Paris est accusé de « pratique commerciale trompeuse ». La banque avait déjà été condamnée en 2016.

Plus de 11 000 épargnants clients de la banque ont cru, en 2001, aux promesses de triplement de leur capital en 10 ans. Le procès en appel pour «pratique commerciale trompeuse» à l'encontre de la BNP a lieu ce mercredi.

La photo de trois avions de chasse en pleine voltige surplombée de l'accrocheur titre : «BNP Garantie JET 3, votre épargne décolle ». Dix-sept ans après sa diffusion, cette publicité aérienne de BNP Paribas provoque toujours autant de turbulences. <u>Condamnée en première instance en 2016</u> pour « pratique commerciale trompeuse », la banque de la rue d'Antin (Paris IXe) fera face à la justice pour un procès en appel ce mercredi après-midi. Face à elle, une dizaine de ses clients, furieux d'avoir perdu de l'argent avec un produit annoncé comme étant « sans mauvaise surprise ».

Commercialisé entre juin et juillet 2001, <u>Jet 3 était, en effet, sur le papier, le produit rêvé.</u> « BNP Garantie JET 3 [...] a été conçu pour vous offrir au terme de 10 ans : le triplement de vos cotisations investies OU une forte participation à la performance du portefeuille de 12 valeurs, avec la certitude de récupérer, quoi qu'il arrive, l'intégralité de vos cotisations », vantait la plaquette publicitaire de la banque. Avant, de poursuivre, un peu plus loin : « Avec BNP Garantie Jet 3, vous n'avez pas de mauvaise surprise. En effet, quoi qu'il arrive à l'échéance des 10 ans, votre remboursement sera au minimum égal à votre investissement de départ. »

Problème, en 2011, les épargnants n'ont récupéré que leur investissement initial, amputé de frais d'adhésion et de gestion. « Ils ont perdu 10 % de leur capital au bout des dix ans », résume l'avocate des parties civiles, Maître Hélène Feron-Poloni.

Près de 28 millions d'euros évaporés

Selon une enquête réalisée par la répression des fraudes, quelque 253 millions d'euros ont été placés sur ce produit, niché au sein de 11 058 contrats d'assurance-vie distribués par BNP Paribas. Résultat : l'évaporation d'au moins 27,87 millions d'euros pour les épargnants. Comment est-on passé d'un produit censé tripler le capital à une perte sèche ?

En 2001, « Jet 3 » était un « fond à formule » que les clients de BNP pouvaient souscrire soit via un compte titre (20 % des cas) ou dans le cadre d'une assurance vie (80 % des cas). Autrement dit, la performance était définie par une formule mathématique complexe. Le portefeuille était constitué de « valeurs de grande renommée », que les « analystes » de BNP Paribas « ont rigoureusement sélectionnées », comme Axa ou Alcatel, notait ainsi la publicité du produit.

La banque s'abrite derrière la crise financière

Problème : ces deux titres ont plongé au cours de cette décennie... « On m'a conseillé de ne surtout pas sortir avant l'échéance », se remémore un client. « Au final, je suis resté, j'ai récupéré moins d'argent que ce que j'avais placé, mais on m'a expliqué que c'était de la faute de la crise financière ! »

« En réalité, dès le départ, la banque savait que le triplement du capital n'avait que peu de chance de se réaliser », souligne Hélène Féron-Poloni. Voilà pourquoi elle réclamera, à la justice, la multiplication par trois du placement initial. En première instance, la justice avait condamné la banque au remboursement des frais qui avaient amputé la mise de départ des épargnants concernés.

« La BNP, tout en affirmant que, selon elle, l'infraction n'est pas constatée, a finalement remboursé les frais de gestion de 5 493 de ses clients dont le placement arrivait à échéance [...] ce qui semble indiquer que la BNP avait conscience, au moins d'une faute morale», écrivaient les juges, en 2016. Contacté par le Parisien Aujourd'hui en France, BNP Paribas n'a pas souhaité faire de commentaires, préférant attendre l'arrêt de la Cour d'appel.

Boris Cassel

LE FIGARO - 30/05/2018

11 Cheminots grévistes : la cagnotte de soutien en cours de distribution



VIDÉO - Lancée le 23 mars par des intellectuels, cette cagnotte a récolté plus d'un million d'euros. En parallèle, les syndicats ont mis en place d'autres cagnottes ou recourent à une «caisse de grève» pour permettre aux grévistes de tenir financièrement.

C'est l'heure des comptes. Afin de soutenir financièrement les grévistes, une «cagnotte» de soutien a été lancée le 23 mars dernier, à l'initiative d'une trentaine de réalisateurs, d'écrivains et d'universitaires. Au terme de deux mois de collecte, la somme affichée s'établit à 1.174.901 euros que les syndicats ont commencé à distribuer. Une association baptisée «Solidarité cheminots grévistes 2018» a en effet été créée spécialement pour l'occasion et ainsi gérer les fonds. Le bureau de cette association est administré par des responsables des quatre syndicats représentatifs de la SNCF: la CGT Cheminots, l'Unsa-Ferroviaire, Sud-Rail et la CFDT Cheminots. Initialement, l'argent récolté devait être remis aux fédérations syndicales, de manière proportionnelle par rapport à leur niveau de représentativité dans l'entreprise. Un dispositif impossible à mettre en place dans les faits, puisque le nombre de grévistes n'est pas forcément proportionnel à la puissance du syndicat.

Les conditions pour bénéficier de cette aide financière? Être un cheminot «en grève sur les préavis de deux jours sur cinq définis par l'intersyndicale», a indiqué la CGT, dans une lettre d'information aux adhérents, citée par l'AFP. En outre, il faut «avoir réalisé au minimum quatre jours de grève pleins sur l'ensemble du mouvement». Pour calculer le montant de l'indemnisation, d'autres facteurs sont pris en compte, comme «la composition de la famille», puisqu'il arrive qu'il y ait des «couples de cheminots grévistes», dont la situation financière est plus difficile. «Tous les cheminots n'ont pas les mêmes retenues sur salaire», a expliqué Bruno Poncet de Sud Rail à l'AFP. «On sera très vigilants».

«Vingt euros par jour»

Si les conditions sont bel et bien remplies, les demandeurs doivent rendre un dossier précisant le nombre de jours de grève retenus, ainsi que leurs fiches de paie. Le bureau de l'association s'est réuni mercredi dernier. Au total, «72 dossiers sont remontés» pour le mois d'avril «car les retenues de grève n'avaient pas encore été complètement mises en place par la direction de l'entreprise», a expliqué à

l'AFP Laurent Brun, secrétaire général de la CGT Cheminots. «Ce mois-ci (mai), je pense qu'on va avoir énormément de remontées de dossiers de solidarité», avance-t-il. «Pour pouvoir aider de manière efficace avec le montant qu'on a, on espère ne pas trop dépasser les 4000 dossiers de demandes d'aides. On répartira ce qu'il y a». Une nouvelle réunion doit se tenir le 5 juin.

Une fois le dossier approuvé par l'association, le remboursement fixé sur «la base de vingt euros par jour» sera effectué directement sur le compte bancaire du bénéficiaire, <u>peut-on lire dans un tract de l'Unsa-Ferroviaire</u>. «L'intégralité du montant récolté sera reversée aux grévistes au fur et à mesure, jusqu'à épuisement de la cagnotte», complète le syndicat. «Les trésoriers des Organisations Syndicales se réuniront régulièrement pour étudier les demandes».

Une «caisse de grève» de 125 millions d'euros

En parallèle, plusieurs syndicats ont également lancé des cagnottes. Sur le site Le Pot commun, Sud Rail a ainsi collecté <u>91.995 euros</u>. Unsa-Ferroviaire a, quant à elle, amassé 16.010 euros, <u>comme on peut le constater sur la page Leetchi dédiée</u>.

À la CGT aussi, une caisse de solidarité est mise en place lorsqu'une mobilisation nationale se met en œuvre. En l'occurrence elle a été ouverte au début du mois d'avril et l'argent récolté sera versé aux antennes locales du syndicat. «Ce n'est pas un salaire de secours pour les cheminots», a expliqué David Dugué, membre de la direction fédérale du syndicat. «Cette caisse vise à récolter des dons pour toutes les luttes de 2018, comme celle des fonctionnaires».

La CFDT, elle, fait figure d'exception puisqu'elle dispose d'une «caisse de grève», avec un butin de 125 millions d'euros.

«Cette caisse de grève existe depuis 1973 et est financée à partir d'un pourcentage des cotisations des adhérents», nous a détaillé Thierry Cadart, trésorier de la CFDT. «La Cnas [NDLR: Caisse nationale d'assistance syndicale] permet le versement d'une indemnité à hauteur de 7,30 euros de l'heure, pour chaque heure de conflit». Pour y accéder, le gréviste doit être adhérent depuis au moins six mois. Difficile, pour l'heure, d'établir le nombre de bénéficiaires, selon le trésorier. «Il faut que le syndicat recueille toutes les fiches de paie, afin de compter les jours de grève et établir le montant d'indemnisation [qui sera versé à la fin du mois]», détaille-t-il. À titre indicatif, la Cnas permet, outre l'indemnisation de grévistes lors d'un mouvement social, de financer des aides juridiques dans le cadre de conflits aux prud'hommes.

Vidéo: http://premium.lefigaro.fr/social/2018/04/06/20011-20180406ARTFIG00179-comment-les-cheminots-grevistes-tiennent-financierement.php

::: SOCIÉTÉ

L'EXPRESS - 30/05/2018

12 Laïcité, facs... Blanquer parle cash



Jean-Michel Blanquer, ministre de l'Éducation nationale, affirme refuser de "laisser les problèmes sous le tapis".

Le ministre de l'Education nationale se livre sur la laïcité, la violence à l'école, les programmes, la politique...

Il est l'une des nouvelles têtes du nouveau monde macronien. En un an, le programme du ministre de l'Éducation - retour aux "basiques", refus du compromis avec les "pédagogos", volonté affichée de regarder les problèmes en face - lui a valu une popularité enviable. En mai 2018, 58% des Français se disent toujours favorables à sa politique.

Le changement de discours a fait mouche, donc. Reste à savoir si l'action convaincra. L'Express a passé le ministre sur le gril. Sur la laïcité (il fait des annonces qui feront parler), sur Parcoursup, sur les violences scolaires... La méthode Blanquer peut-elle réparer l'école ? Fait-il les bons diagnostics ? Propose-t-il des réponses à la hauteur des défis ? Voici de quoi commencer à se faire une idée.

LAÏCITÉ

L'Express : Début 2018, vous avez mis en place un "conseil des sages" dont le but était de plancher sur les questions de la laïcité à l'école. Ce conseil vous a-t-il remis ses premières conclusions ? Pouvez-vous d'ores et déjà nous dire les principales préconisations que vous avez décidé de suivre ?

Jean-Michel Blanquer: C'est un peu tôt pour qu'il y ait de "grandes préconisations", mais oui, il y a déjà des premiers éléments. Je voudrais d'abord insister sur l'effet positif qui a découlé de la mise en place elle-même de ce conseil des sages. Cela a été perçu comme un signal rassurant ; comme un message aux acteurs de la laïcité au sein de l'Education nationale que, désormais, une référence claire s'installait. Alors que, par le passé, on a parfois souffert du manque de référence.

Ensuite, le travail du conseil des sages - qui est un travail de longue haleine - a vocation à être structurel et structurant pour l'Education nationale. Le premier résultat "tangible" est donc logiquement <u>l'écriture</u> <u>d'un vade-mecum de la laïcité</u>, que nous allons distribuer dès le 30 mai, et qui permettra d'avoir une référence commune à tous les établissements de France. Pour que les acteurs sachent comment agir pour promouvoir la laïcité.

Quelle différence avec le " livret laïcité " diffusé par Najat Vallaud-Belkacem en décembre 2016 ?

C'est une version plus développée, plus pratique et aussi peut-être plus [il hésite, cherche ses mots]... volontariste.

Volontariste, c'est-à-dire? Avez-vous des exemples?

Je ne doute pas que vous allez vous livrer, vous-mêmes, au jeu des différences. Le livret laïcité insistait beaucoup - et à juste titre - sur la prévention. Mais cela donnait l'impression que cette dernière était l'alpha et l'oméga de ce qu'il fallait entreprendre pour veiller à la laïcité. Or tous les problèmes ne peuvent être traités en amont. Il faut aussi apporter des réponses, expliquer et sanctionner si besoin, dans les cas où les atteintes à la laïcité sont manifestes et n'ont pu être empêchées par la prévention. Sur ces questions, comme sur les questions d'égalité hommes femmes, par exemple - qui sont parfois corrélées -, il faut annoncer clairement ce qu'on attend et ce qui est du domaine de la sanction, de sorte que les règles de vie soient posées.

D'après nos informations, le conseil des sages a également planché sur la formation des enseignants à la laïcité. Pouvez-vous nous en dire plus ?

Les professeurs sont parfois dans le désarroi face à des situations qu'ils ne savent pas comment gérer. Pour les sortir de ce malaise, deux actions sont nécessaires. D'abord, en effet, la formation. Il faut fournir aux enseignants un corpus d'éléments clairs, portant à la fois sur le contenu, et sur l'attitude à adopter, par exemple, lorsqu'une assertion scientifique est contestée au nom de la religion. Deuxièmement, il ne faut pas que les professeurs se sentent seuls.

Nous sommes une institution d'un million de personnes, et je veux que chaque professeur sente qu'il y a un million de personnes derrière lui pour résoudre les problèmes qu'il rencontre. Il faut montrer une unité du monde adulte face à ces sujets qui, finalement, sont parfois des sujets de discipline. Parmi les nouveautés, je vais mettre à disposition de chaque professeur en France une adresse de saisine où on lui garantit une prise de contact du ministère dans les vingt-quatre heures en cas de signalement d'un problème relatif à la laïcité. Tout professeur de France, comme tout chef d'établissement évidemment, sera en situation de saisir son institution d'une atteinte à la laïcité constatée dans sa vie quotidienne.

Avec une prise de contact dans les vingt-quatre heures, dites-vous ? Une sorte de hot-line laïcité ?

La prise de contact dans les vingt-quatre heures, oui. Pour ce qui est de la solution : autant que faire se peut ; il n'y a pas toujours la solution, comme ça, toute simple. Mais encore une fois, le fait d'avoir des règles claires, le fait que l'institution affiche une volonté de traiter les problèmes, et que cette volonté s'accompagne de moyens humains - puisque nous constituons des équipes à l'échelle rectorale pour prévenir, soutenir, intervenir... tout ceci permettra de faire respecter les règles.

Est-ce vraiment " nouveau " ? En 2004, un de vos prédécesseurs a enterré <u>le rapport Obin</u>, qui mettait en garde contre les reculs de la laïcité dans certaines écoles publiques. Entre cet enterrement et la mise en place de votre conseil des sages -dont certains membres étaient déjà de la commission Obin !- a-t-on perdu quatorze ans ?

Je pense que trop de temps a été perdu, c'est évident. Il faut désormais que la République se montre sereine et forte sur ces questions. J'insiste et sur la sérénité et sur la force. De même que j'insiste sur le fait qu'il ne faut ni minimiser ni dramatiser : juste regarder le problème en face. Chez les acteurs de l'Education nationale, il y a parfois eu la tentation de ne pas faire de vagues et donc de mettre les problèmes sous le tapis. C'est quelque chose que j'ai toujours combattu dans ma carrière. Et, en même temps, il ne faut pas céder à une dramatisation inutile.

Vous dites " ni minimiser ni dramatiser ", mais on manque d'indicateurs sur l'ampleur du problème. Par exemple, l'ex-principal de collège <u>Bernard Ravet raconte qu'il a un jour refusé l'inscription d'un enfant juif car il ne pouvait pas assurer sa sécurité</u> dans son collège des quartiers nord de Marseille. Combien d'établissements sont ainsi minés par un communautarisme belliqueux ? Avez-vous un chiffre à nous donner ?

Moi-même, comme recteur, j'ai eu à défendre le cas d'un professeur juif qui faisait l'objet d'insultes antisémites de la part de ses élèves. C'était inacceptable, et l'on avait pu rétablir la situation. Donc, quand l'institution veut, elle peut. Et d'ailleurs, elle a parfois fait des choses - on ne peut pas dire qu'elle n'a rien fait du tout, même si cela a pu être parfois perçu comme largement insuffisant. Quant au diagnostic chiffré, nous ne pourrons faire ce tableau qu'à la fin de l'année. Nous avons entamé un travail de remontée de l'information depuis quelques semaines, qui prendra forcément un peu du temps.

Pour l'instant, pas de chiffrage ? Pas même un ordre de grandeur ?

Non. Mais, en revanche, on commence à avoir des remontées plus systématiques, des signalements. Là-dessus, oui, je peux vous dire qu'on en a eu autour de 280, mais cela mélange des choses extrêmement différentes. Des choses anodines, des choses qui finalement ne relèvent pas vraiment de la laïcité, et d'autres beaucoup plus graves, ou qui pourraient potentiellement l'être.

Quand vous avez un élève de sixième qui crie "Allahou Akbar" dans une visite ou remet en cause des vérités scientifiques, vous pouvez juger cela comme minime, mais il faut y prêter attention. Il faut bien se

rendre compte que l'on n'est pas devant des sujets simples, qu'on a aussi affaire à des adolescents, et qu'il faut qu'on fasse preuve collectivement d'un grand discernement. Qui ne soit pas synonyme de passivité.

On a parfois l'impression de bouts de ficelle... Certains "établissements-ghettos" concentrent les élèves qui veulent imposer leur norme intolérante à la majorité, laquelle n'a d'autre choix que de déserter (quand elle en a les moyens) ou de se soumettre. Y a-t-il une autre solution, dans ce cas, que de fermer et répartir les élèves ?

C'est vraiment la solution de dernier ressort! Il est évident qu'il y a un lien entre la mixité sociale et toute une série de problématiques, dont celle de la laïcité. Donc, oui, on doit tout tenter pour améliorer la mixité sociale dans nos établissements, et cela peut aller jusqu'à fermer un établissement et redistribuer les élèves. Cela s'est déjà vu, au reste. Mais ça n'est pas toujours la solution. Je suis très favorable à un volontarisme en matière de mixité sociale - en lien avec les conseils départementaux, bien sûr, qui sont compétents sur ces sujets - dès lors qu'il est pensé et stratégique.

Avez-vous été alerté sur le rôle de certains pions, décrits par des proviseurs comme vecteurs d'un entrisme religieux ?

Oui. C'est un fait. Le recrutement d'assistants d'éducation a été jusqu'à aujourd'hui trop laissé au fil de l'eau. Mais il faut reconnaître que certains principaux de collège sont confrontés à de vraies difficultés de recrutement. Cela dit, c'est un sujet important, qui doit être abordé de façon offensive, et pas défensive. C'est-à-dire qu'il ne faut pas se contenter d'écarter telle ou telle personne radicalisée ou ayant une mauvaise influence sur les jeunes - c'est bien le minimum! Il faut aller plus loin.

Dans le futur, notre système de recrutement d'assistants d'éducation doit permettre d'embaucher des personnes de grande qualité, qui jouent un rôle positif pour les élèves, et à qui on offre des perspectives d'avenir grâce à leur statut d'assistant d'éducation. C'est pourquoi je souhaite que cette fonction constitue de plus en plus un prérecrutement pour les aspirants professeurs. Aujourd'hui, ce parcours de carrière existe déjà - c'est un beau vecteur d'ascension sociale -, et je veux le renforcer. Je veux faire en sorte qu'une proportion importante de nos 50000 assistants d'éducation soient de futurs professeurs.

Vous avez un pourcentage sur ces 50 000 ?

On est en train d'y travailler, mais une bonne majorité, cela me paraît envisageable à terme.

La multiplication des écoles confessionnelles catholiques, juives, musulmanes, n'est-elle pas problématique dans un pays à l'idéal laïque ?

Sur ce sujet, la France a plusieurs principes constitutionnels à considérer, dont la liberté d'enseignement. Il est tout à fait normal que l'enseignement confessionnel puisse exister dès lors qu'il respecte les principes de la République, bien entendu. Par ailleurs, pour l'équilibre national, il est important de rester dans une certaine proportion. Cette dernière est aujourd'hui autour de 80 pour le public et 20 pour le privé sous contrat.

Récemment, certains se sont émus que <u>Maryam Pougetoux, la porte-parole de l'Unef, porte le voile</u>. Et vous, cela vous gêne-t-il ?

Il faut dire très clairement que, comme tout adulte, cette jeune femme a la liberté de choisir de porter le voile, et personne ne peut le lui contester. Là où, selon moi, il y a un " sujet ", c'est qu'elle est la représentante de l'Unef. Ce syndicat étudiant fait donc un choix. Car faire d'une étudiante voilée sa porte-parole dit quelque chose. Ne soyons pas naïfs : dans l'enseignement supérieur, comme dans d'autres institutions, une pression existe. C'est un changement historique signifiant pour une organisation qui prônait jusque-là le féminisme et la laïcité.

On dit parfois qu'il y a deux courants dans la Macronie au sujet de la laïcité : une conception qui s'autodéfinit comme ouverte et une autre, plus rigoureuse, à laquelle vous adhéreriez. Le diagnostic vous semble-t-il juste ?

Comme d'autres, je refuse de mettre un adjectif après laïcité parce que mettre un adjectif c'est ouvrir la voie à bien des pièges contre-productifs. La laïcité est la laïcité. Elle est en fait un principe très simple : un principe de liberté. Suis-je un défenseur de la liberté ? Oui. Est-ce que je considère, par ailleurs, qu'il y a un besoin métaphysique de l'homme et qu'on doit le prendre en compte ? Oui.

En cela, je suis totalement à l'aise avec tout ce que dit le président. Est-ce que, dans une démocratie, tout le monde a le droit d'avoir son choix métaphysique et moral pleinement assumé ? Oui. Est-ce que ce choix personnel de chacun doit se traduire par une pression sur les autres ? Non. Et c'est là que des critères assez simples sont en réalité faciles à comprendre par tous, à commencer par les enfants et les adolescents.

Vous dites que vous n'avez aucun problème avec <u>l'appel d'Emmanuel Macron au Collège des Bernardins</u> à s'engager " en tant que catholiques ". Le corollaire, pour les autres, est de s'engager en tant que juifs ou musulmans. N'est-ce pas simplement ce que fait cette jeune fille de l'Unef ? Se met-elle une étiquette : "Je suis engagée comme citoyenne musulmane" ?

Non, cela n'a rien à voir. Ce sont deux choses très différentes. Le président appelle à s'engager au nom de ses principes intimes. Un exemple facile à comprendre : les scouts. Vous avez des scouts catholiques, protestants, musulmans... ils sont tous excellents et visent l'intérêt général. Ils suscitent l'engagement chez les enfants, au nom de leur foi, dans un sens convergeant totalement avec la République.

Cela ne pose pas le début d'un problème. Ensuite, il y a l'exercice de responsabilités publiques. Et, bien sûr, lorsqu'il s'agit d'une association ou d'un parti, vous avez le droit de porter le vêtement que vous voulez. Mais vous dites quelque chose de la philosophie que vous portez alors même que l'association ou le parti que vous représentez a une vocation républicaine et universaliste.

UNIVERSITÉ

Près de la moitié des lycéens sont aujourd'hui <u>en attente de réponses à leurs voeux sur Parcoursup</u>. N'est-ce pas terriblement anxiogène pour eux ?

Dès le 22 mai, plus de 1 candidat sur 2 avait déjà reçu au moins une réponse positive. Chaque jour, de nouvelles propositions arrivent, puisque Parcoursup fonctionne en continu : chaque fois qu'un lycéen fait son choix, il libère des places qui sont immédiatement proposées à d'autres. Le 22 mai, c'était le début de la phase de réponse et, dans les dix jours qui suivent, près de 300 000 nouvelles réponses positives sont ainsi transmises. C'est un nouveau système, nous n'y sommes pas encore habitués. C'est pourquoi il est essentiel d'expliquer et d'accompagner - et de rappeler le progrès que représente Parcoursup par rapport au tirage au sort de l'année dernière. L'entrée dans l'enseignement supérieur est désormais plus juste et plus transparente.

Quelles améliorations de ce système pouvez-vous déjà suggérer ?

Il sera toujours temps de faire un retour d'expérience, mais, aujourd'hui, nous devons surtout nous concentrer sur les réponses à apporter aux futurs étudiants.

D'après l'entourage de Frédérique Vidal, la ministre de l'Enseignement supérieur, le mouvement des facs est en train de s'éteindre. Vous-même, en êtes-vous si sûr ?

Oui. Ces blocages sont le fait d'une infime minorité de personnes qui, à certains endroits, ne sont même pas des étudiants. C'est profondément scandaleux ! On aurait tort de laisser s'installer une sorte de culture de blocage en France. Paralyser autrui, en l'occurrence les étudiants, au nom de sa colère n'est pas un droit démocratique. C'est un abus de pouvoir que certains se mettent à pratiquer comme un

métier. D'ailleurs, <u>le fait qu'un député comme Eric Coquerel [NDLR : la France insoumise] participe à une action de blocage</u> des examens est très inquiétant sur le plan des principes républicains. Il a clairement franchi une ligne jaune.

VIOLENCE SCOLAIRE ET INÉGALITÉS

La carte scolaire apparaît de plus en plus comme <u>un piège à "enfants défavorisés"</u>, les familles aisées désertant les établissements publics où elles sont sectorisées quand ceux-ci ne leur paraissent pas de bon niveau. Faut-il y mettre fin ?

La carte scolaire n'est pas la solution miracle capable, à elle seule, de régler les problèmes de mixité sociale. Ils restent à résoudre en France, comme ailleurs dans le monde entier. Cela pourrait passer, pourquoi pas, par une certaine ouverture de la carte scolaire. Mais je crois aussi aux actions volontaristes, comme celle d'inscrire des élèves un peu loin de leurs domiciles. C'est ce que l'on va proposer au travers du plan internat pour les collégiens et les lycéens, dévoilé en septembre prochain. Notre troisième piste d'action - l'option la plus importante - est de rendre attractifs les territoires défavorisés. C'est pour cela que nous avons rétabli les classes bilangues, les sections européennes et internationales, et les langues anciennes.

La réforme du baccalauréat, parfois présentée à tort comme vecteur de nouvelles injustices, va au contraire être un bon outil pour contrebalancer certaines inégalités. Je vous donne un exemple tiré du rapport Mathiot : en créant l'option double spécialité art-informatique - très intéressante mais difficile à généraliser - dans un lycée qui a justement besoin de renforcer sa réputation, vous attirerez les classes moyennes ou vous les empêcherez de partir dans le privé.

Notre récent reportage sur le lycée Gallieni, à Toulouse, a montré que, dans certains établissements, la République a baissé les bras... Si la situation s'améliore dans ce lycée, d'autres sont encore aujourd'hui en proie à une grande violence. N'y a-t-il pas urgence à agir ?

Le cas de Gallieni est emblématique de ces établissements où les enjeux de sécurité écrasent tous les autres problèmes. Comme cela peut ou a pu être le cas ailleurs, on y a trop longtemps laissé régner la loi du plus fort. Une petite minorité d'élèves avait réussi à prendre le pouvoir au détriment de tous les autres. Ce qui est évidemment inacceptable. Nous ne pouvons pas rester passifs face à ces phénomènes. L'urgence était de rétablir l'ordre en réaffirmant la fermeté de l'institution. C'est ce que nous avons fait.

Ce qui me frappe sur ce sujet de la sécurité, c'est cette connotation toujours un peu négative qui pèse sur ceux qui l'abordent. On a tendance à les faire passer pour des réactionnaires alors que c'est un sujet de progrès par excellence. Si vous n'agissez pas, vous abandonnez les victimes à leur sort. Le corps enseignant ne doit plus être seul face à ce genre de situation. Il doit se sentir soutenu par l'institution. C'est une dimension de l'école de la confiance.

Encore faut-il qu'il ait les moyens de l'alerter et de nommer les problèmes, trop souvent dissimulés...

Lorsque je suis arrivé, l'une de mes premières mesures a été de demander que le nombre de conseils de discipline ne soit plus un critère pour l'évaluation des établissements par le ministère. A force, cette prise en compte avait conduit certains chefs d'établissement à mettre les problèmes sous le tapis. Il faut qu'il y ait autant de conseils de discipline que nécessaire. Pour moi qui m'inscris dans la lignée républicaine la plus nette, le respect des règles est particulièrement important. Cela fait partie des principes éducatifs dont un enfant ou un adolescent a besoin pour se construire. Ce sont les bases de la psychologie.

Nous devons aussi mettre en place des sanctions plus éducatives, notamment en réhabilitant les travaux d'intérêt général, pourquoi pas. Car un élève doit pouvoir être amené à réparer une faute qu'il a commise. Repeindre un mur qu'il aurait tagué, par exemple. Ou encore venir en aide à des personnes âgées dans le cas où il aurait insulté des adultes. Il est fondamental de reposer ces bases-là. Nous

devons ensuite, bien entendu, systématiser les diagnostics de sécurité dans chaque établissement pour avoir une vision très précise de ce qu'il s'y passe. A Gallieni, comme ailleurs, il appartient ensuite aux équipes de se prendre en main et d'élaborer des solutions avec le soutien de l'institution.

Les filles sont en première ligne quand on parle d'insécurité. Elles sont encore trop souvent victimes d'actes sexistes et de violences. Les réponses apportées jusqu'à aujourd'hui vous semblent-elles suffisantes ?

On ne part pas de rien, mais nous ne sommes qu'au début du chemin et il faut aller plus loin. Dans ce domaine aussi, il faut regarder les problèmes en face et ne rien laisser passer. Le sujet de l'égalité entre les femmes et les hommes est d'ailleurs une priorité du gouvernement, et j'y travaille avec Marlène Schiappa. Des référents spécifiques seront créés dans chaque établissement, nous avons mis en place de nouveaux outils pédagogiques.

Et comme en la matière la responsabilisation des familles est très importante, nous allons généraliser la "mallette des parents" d'aide à la parentalité dès la rentrée prochaine. Ces trois réunions de début d'année, organisées par petits groupes entre parents et professeurs, doivent permettre de faire passer un certain nombre de messages. Il ne suffit pas de rappeler les bons principes et d'éditer les bons documents, il faut aussi impliquer l'élève et sa famille.

Comment comptez-vous remédier à la pénurie d'auxiliaires spécialisés (AESH et AVS), qui a des conséquences pour de nombreux enfants scolarisés atteints de handicaps ?

C'est également l'une des grandes priorités du quinquennat, et je travaille étroitement avec la secrétaire d'Etat Sophie Cluzel sur cette question. Nous constatons une forte augmentation des demandes puisque nous avons autour de 300 000 élèves en situation de handicap. Notre volonté d'améliorer la situation s'est d'abord traduite, à la rentrée dernière, par la création de 8 000 nouveaux postes - avec désormais 80 000 personnes aux côtés des élèves en situation de handicap.

Nous allons maintenant mettre l'accent sur trois choses. Primo, la formation des professeurs qui peuvent, là encore, se sentir démunis face à certaines situations. Deusio, le développement de structures d'accueil spécialisées quand c'est nécessaire, comme le prévoit le quatrième plan autisme. Tertio, il faut améliorer la formation des auxiliaires de vie scolaire, leur garantir des emplois moins précaires, et leur permettre un suivi de l'enfant non seulement pendant le temps scolaire, mais aussi périscolaire. Résultat, ils auront des emplois plus stables et mieux rémunérés.

"Beaucoup de professeurs des écoles n'aiment pas les mathématiques", déplorait récemment le mathématicien et député En marche Cédric Villani, en y voyant l'une des causes du retard français dans les sciences. Partagez-vous ce diagnostic ?

Oui, il est vrai que les professeurs du premier degré ont très souvent suivi des études littéraires. Nous devons redonner une culture générale mathématique à tous les citoyens et a fortiori aux professeurs des écoles. D'où la nécessité de recruter parmi le vivier d'étudiants en maths et en sciences et de renforcer l'étude de cette discipline dans la formation initiale des professeurs. Sur ces sujets, le rapport que m'ont remis Cédric Villani et Charles Torossian donne beaucoup de pistes d'action, que nous mettons en oeuvre.

Dans votre dernier livre, *Construisons ensemble l'école de la confiance* (Odile Jacob), vous réaffirmez votre opposition à l'usage du portable à l'école. Le recours aux émoticônes a-t-il contribué à l'appauvrissement de l'orthographe ?

Les émoticônes ne me posent aucun problème. Au contraire, je trouve cela plutôt sympathique et vivant.

Lesquelles utilisez-vous?

Alors là, vous rentrez dans mon intimité! [Rire.] Disons ce fêtard, avec le chapeau pointu et les cotillons. Je l'utilise pour les bonnes nouvelles. Donc plusieurs fois par jour!

Et quel est votre avis sur l'écriture texto?

Elle me semble moins à la mode par rapport à il y a quelques années. En tout cas, en ce qui me concerne, j'en reçois moins qu'avant... Peut-être parce que je suis devenu ministre de l'Education ! [Rires.] Plus sérieusement, oui, cette écriture quasi phonétique a pu créer de mauvaises habitudes. Il est très important de s'entraîner à la qualité. C'est pourquoi le clavier ne doit pas se substituer à la main, mais s'y ajouter.

Certains vous ont surnommé "Ctrl Z" - touches du clavier annulant les modifications ou ajouts récents, et restituant le document initial - en disant que vous étiez le ministre du "c'était mieux avant". Qu'est-ce que cela vous inspire ?

Mon message est plutôt : " Ce sera mieux demain. " La seule chose qui compte pour moi, c'est de faire progresser les élèves et, pour cela, de déployer, avec les professeurs, les solutions qui fonctionnent. C'est sans doute pour cela que les Français soutiennent largement les mesures que j'ai jusqu'à présent mises en oeuvre.

POLITIQUE

L'Éducation nationale est-elle concernée par les réformes que va proposer le comité Action publique 2022 ?

Tout l'appareil d'Etat est concerné. A l'Éducation, par exemple, nous devons améliorer la relation de l'institution avec les enseignants, nous doter d'une gestion des carrières beaucoup plus fine, répondre aux problèmes de nos professeurs, qu'il s'agisse de logement ou de rapprochement entre conjoints. La gestion des ressources humaines ne doit pas être robotisée, mais se faire au plus près du terrain. Ce sera l'un des objectifs qui nous seront fixés à partir du travail de ce comité.

On ne supprimera pas de postes à l'Éducation?

Pour l'Education nationale, le grand enjeu est surtout qualitatif.

Le grand enjeu pour le président, c'est de baisser les dépenses de 80 milliards d'euros.

Vous verrez que le budget de l'Education nationale, exprimé en pourcentage du PIB, n'a pas vocation à baisser.

Et en montant absolu?

Le montant du prochain budget de l'Education nationale sera le reflet de l'ambition que nous avons pour l'école. Si le pourcentage ne diminue pas, et puisque le PIB augmente, le budget en valeur absolue ne peut pas baisser! Il a déjà augmenté pour cette rentrée, nous avons créé des postes. Mais j'insiste : l'augmentation des effectifs en personnels n'est pas le sujet le plus important en soi pour l'Education nationale.

Les sujets importants, ce sont la formation des professeurs, la relation avec les parents d'élèves, la qualité des programmes. Toutes les polémiques sur les enjeux quantitatifs sont plus stériles qu'utiles. Par ailleurs, nous devons viser à améliorer la carrière des professeurs, leur pouvoir d'achat. On ne le fera pas si la hausse du nombre de postes est exponentielle.

Vous vous engagez à augmenter le pouvoir d'achat des enseignants d'ici à la fin du quinquennat

C'est bien mon objectif.

Que répondez-vous à Olivier Faure, premier secrétaire du PS, qui affirme que vous ne pourriez pas mener votre politique sans les recrutements réalisés par François Hollande ?

C'est une affirmation sans fondement car nous créons les postes correspondant à nos nouveaux dispositifs. C'est de l'argumentaire politicien : les effectifs supplémentaires du quinquennat précédent n'ont entraîné aucune amélioration. En revanche, nos créations de postes sont ciblées sur les besoins, par exemple dans le premier degré.

Qu'avez-vous appris d'Emmanuel Macron depuis un an?

Je vais prendre un peu de temps pour vous répondre [Jean Michel Blanquer réfléchit effectivement pendant près d'une minute]. Je prends mon temps, car il y a beaucoup de choses à dire! Ce qui est frappant avec Emmanuel Macron, c'est qu'il a rendu possibles des choses qui semblaient infaisables en France. Trop de commentaires sur l'action du président depuis un an ont tendance à minimiser le caractère novateur de son action et de celle du gouvernement. Il a en quelque sorte " désengoncé " le système politique français et, domaine par domaine, ouvert des possibilités qui n'existaient pas auparavant. L'image de la France dans le monde s'est transformée. C'est un progrès énorme.

Vous le ressentez dans votre domaine ?

Oui, ce phénomène vertueux a un impact considérable sur le rayonnement du système éducatif français. Nos expérimentations sont regardées, les gens ont envie de connaître notre politique éducative. Emmanuel Macron a montré la force de l'optimisme et de la volonté. J'ai toujours eu un naturel optimiste, et je suis extrêmement heureux de voir que quelqu'un d'encore plus optimiste que moi a été élu par les Français. Pour surmonter nos difficultés, je crois au cercle vertueux de l'optimisme.

Et pour vous, l'action de Macron s'inscrit dans cette dynamique?

Oui, il m'a prouvé qu'elle pouvait se vérifier. Il m'a aussi appris l'importance du débat. J'apprécie son goût de la discussion, sa science dialectique. Emmanuel Macron, c'est l'Homo dialecticus. Dans tous les sens du mot. Au sens hégélien, il réalise la synthèse des contraires contenue dans cette expression du " en même temps ". Au sens socratique, il pense que, de la discussion entre deux personnes, peut émerger quelque chose de fructueux.

Il recherche la confrontation?

En tout cas, il ne fuit pas le débat. Il l'a récemment montré lors de débats télévisés [allusion à l'interview du président par Jean-Jacques Bourdin et Edwy Plenel, requalifiée, donc, de " débat "]. J'ai vu ce même trait à l'oeuvre à Saint-Martin, pendant la visite présidentielle en septembre, suite à l'ouragan Irma : il y avait des gens très en colère. Il va à leur rencontre, il se prend un tonneau de colère et il le prend parce qu'il croit en l'homme, en la force de la parole. Il est persuadé qu'une pensée claire donne une action claire. Je m'arrête là car je vais être épinglé par " La brosse à reluire " [rubrique du Canard enchaîné] !

Et vous, qu'avez-vous appris à Emmanuel Macron?

Alors là, je vais franchir "Le mur du çon " [autre célèbre rubrique du même titre]! Je pense que je lui ai montré la validité de ce mode de raisonnement pour l'Education nationale. J'étais assez seul à penser que cette approche dialectique pouvait fonctionner aussi dans ce domaine.

Vous dites que Macron aime le débat, mais dans sa pratique du pouvoir il semble s'être éloigné de cette horizontalité affichée durant la campagne pour privilégier la verticalité.

Pas du tout, il y a bien la verticalité et elle est souhaitée. Nous avons besoin d'un État puissant capable de sortir de la crise dans laquelle il s'est mis lui-même. Mais l'horizontalité est très présente dans la construction des politiques publiques. Le simple fait de diriger un gouvernement constitué d'une bonne

part de membres de la société civile permet au Premier ministre d'apporter des éléments issus d'expériences de terrain, donc horizontales. Et nous pratiquons de larges consultations. Plus de 40 000 lycéens ont participé à celle organisée pour la réforme du bac.

Et à la SNCF, il y a de l'horizontalité?

Oui, parce que la réforme est issue de constats de terrain réalisés depuis très longtemps et que, pour réformer, il faut penser aux usagers. D'abord et avant tout.

En quoi le ministre de l'Éducation peut-il aider le président à corriger son étiquette de président des riches ?

Cette étiquette ne correspond pas à la réalité. Le sujet principal pour le président et le Premier ministre, c'est le rebond de la France, et cela notamment au service des plus défavorisés. C'est tout le sens des mots "libérer", "protéger" et "unir". Ce quinquennat a une visée sociale aux antipodes de toute démagogie.

Il y a nécessité de remettre le pays en ordre, pour le fonctionnement de l'État comme pour celui de l'économie, pour être capable de redistribuer. Nous avons trouvé une situation budgétaire dégradée et le président de la République et le Premier ministre ont réussi à redresser la barre en cours de route. Mais nous ne pouvons pas jouer la Semeuse sur le plan social comme d'autres l'ont fait dans le passé avec les factures que nous avons à payer aujourd'hui. Dans mon domaine, tout ce que je fais a comme premier objectif la lutte contre les inégalités sociales.

La mesure la plus emblématique est la division des classes de CP et de CE1 par deux [dans les zones d'éducation prioritaire]. C'est la mesure la plus sociale sur le plan éducatif depuis des décennies car elle va à la racine de la lutte contre les inégalités. S'il existe une fragilité chez un enfant de 6 ou 7 ans, les milieux les plus favorisés peuvent y répondre. Pas les autres. L'ensemble de nos politiques a une visée fondamentalement sociale, l'économie n'est qu'un moyen.

Par Amandine Hirou, Corinne Lhaïk et Anne Rosencher

::: SOCIAL

LES ECHOS - 30/05/2018

13 <u>Taxe d'apprentissage : l'exécutif fait machine arrière sur la fin des</u> exonérations



L'examen du projet de loi « pour la liberté de choisir son avenir professionnel » a débuté ce mardi en commission à l'Assemblée.Le maintien, finalement, des 600 millions d'exonérations de taxe d'apprentissage sur certains secteurs remet en cause en partie la mise en place d'une contribution unique des entreprises, le coeur de la réforme.

L'examen en commission à l'Assemblée nationale, qui a débuté mardi après-midi, du <u>projet de loi « pour la liberté de choisir son avenir professionnel »</u>, va donner lieu à un revirement important de la part du gouvernement, mais passé inaperçu car il se niche au sein des centaines d'amendements déposés. Et quel revirement puisqu'il porte sur l'un des articles clefs - l'article 17 en l'occurrence - du texte porté par Muriel Pénicaud, celui réformant le financement de la formation professionnelle et de l'apprentissage. « C'est le bazar. On le sentait venir depuis quelques jours », témoigne un juriste spécialisé.

Tout est apparu avec la mise en ligne juste avant le début de la discussion en commission des Affaires sociales d'un amendement du gouvernement réécrivant complètement l'article en question avant qu'il ne soit... retiré (pour des raisons de doublon car Catherine Fabre, la rapporteure de la majorité, va déposer le même). Cet amendement rétablit ni plus ni moins une séparation nette entre taxe d'apprentissage d'un côté, contribution formation professionnelle de l'autre (avec à la clef deux seuils d'effectifs et non plus trois comme visé), mettant à mal <u>le principe clef de la réforme d'une contribution désormais unique des employeurs.</u>

Rétropédalage

Dans son exposé sommaire accompagnant l'amendement, le gouvernement s'en défend, expliquant que cette contribution unique était maintenue « avec deux régimes de financement distincts ». L'argument ? A l'arrivée, tout cet argent serait bien collecté par les Urssaf et irait dans une seule poche - celle de la future agence nationale France compétences - qui servirait de gare de triage entre les différents dispositifs/bénéficiaires : alternance, compte personnel de formation, TPE/PME, régions...

C'est pourtant un rétropédalage en règle qui s'est joué en coulisses ces dernières semaines car l'instauration d'une contribution unique allait de pair avec la suppression des exonérations de taxe d'apprentissage dont bénéficient certaines entreprises (secteur associatif et agricole, TPE dont la masse salariale est inférieure à 6 SMIC ayant au moins un apprenti, Alsace-Moselle...). Seulement voilà, conséquence d'un intense lobbying des intéressés mécontents de voir leurs charges augmenter, l'exécutif a décidé de maintenir les exonérations rendant, du coup, inconstitutionnelle l'instauration d'une contribution unique!

Une erreur de timing

L'amendement contraint en tout cas le ministère du Travail à avaler des couleuvres. Toujours dans l'exposé sommaire, on peut lire en effet que la mise en place d'une contribution unique avait fait apparaître des « effets induits non souhaités » sous forme « d'augmentation significative de l'obligation de financement pour certains employeurs jusque-là exemptés », induisant un régime transitoire « peu lisible » . Autant d'éléments pourtant connus dès le départ, que le Conseil d'Etat, dans son avis, n'avait pas manqué de soulever en partie...

Les réactions ne se sont pas fait attendre. « J'ai l'impression d'avoir affaire à des apprentis sorciers », a lâché le dirigeant d'un grand organisme impliqué dans la formation professionnelle. « La contribution reste unique dans sa gestion, mais plus dans son assiette. A l'arrivée il ne manquera pas un euro, même si sera moins simple pour les Urssaf », assure-t-on de source proche du ministère du Travail.

Alain Ruello

LES ECHOS - 30/05/2018

14 Formation : l'exécutif veut accélérer la consolidation des organismes

paritaires



Le ministère du Travail veut que la réorganisation des OPCA par grande filière soit effective dès le 1er janvier 2019, soit avec un an d'avance sur le calendrier initial.

Au pas de charge. S'il s'est vu imposer un biais dans la mise en place d'une contribution unique des employeurs, le ministère du Travail entend bien imprimer son tempo sur un autre volet important de sa réforme de <u>la formation professionnelle</u> et de <u>l'apprentissage</u>: la transformation de la vingtaine d'organismes paritaires collecteurs agréés (OPCA) et leur réorganisation selon une logique de filière économique.

Les services de la ministre du Travail, Muriel Pénicaud, ont pour cela déposé quatre amendements qui vont être discutés dans le cadre de l'examen <u>du projet de loi « pour la liberté de choisir son avenir professionnel »</u> qui a démarré ce mardi après-midi en commission à l'Assemblée. En résumé : les OPCA ont jusqu'au 31 octobre 2018 - <u>soit un an de moins que prévu</u> - pour faire des propositions de regroupement, leurs nouveaux périmètres devant être arrêtés au 1^{er} janvier prochain.

Peu d'élus

Avec la réforme, les OPCA - appelés à devenir « opérateurs de compétences ou OPCO » - vont perdre leur mission historique de collecte des fonds de formation professionnelle au profit des Urssaf, ainsi que celle de la gestion des fonds mutualisés. Leurs missions seront désormais axées autour du financement des centres de formation d'apprentis, la définition des diplômes professionnels et l'anticipation des besoins de qualification, de leurs branches de rattachement.

Mais pour mettre fin à certaines incohérences qui font par exemple que les banques mutualistes et généralistes ne sont pas rattachées au même OPCA ou, au contraire, que les entreprises du transport et du nettoyage, elles, sont logés sous le même toit, l'exécutif veut un nombre restreint d'OPCO. Il va d'ailleurs confier une mission de réflexion à des personnalités qualifiées pour éclairer la future réorganisation, dont les conclusions sont attendues en juillet. Il restera alors deux mois aux intéressés pour s'en saisir et se mettre d'accord entre eux. « Le planning est dément », se désole un représentant patronal qui ne cache pas son inquiétude.

Coup double

Pourquoi accélérer le tempo ? Tout simplement parce que depuis qu'ils savent à quelle sauce ils vont être mangés, les dirigeants des OPCA et les partenaires sociaux qui les administrent n'ont que leur avenir en tête. Les « petits » ont peur de se faire avaler. Les « gros » veulent récupérer les entreprises des deux OPCA interprofessionnels, Agefos PME et Opcalia. « Ils parlent toujours de leurs futurs périmètres mais jamais de leurs futures missions », constate-t-on de source proche du ministère du Travail.

En rabotant d'un an le calendrier initial, quitte à leur forcer la main si le futur découpage ne lui convient pas, le ministère du Travail veut préserver le fond sur la forme : leurs nouveaux périmètres arrêtés dès le 1^{er} janvier, les futurs OPCO pourront alors se consacrer à leurs nouvelles missions et rien qu'à cela.

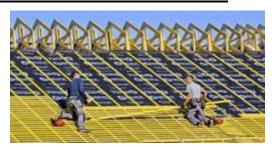
Pour certains, l'exécutif pourrait faire coup double car il espère que ce coup de pression permettra aussi de dessiner des perspectives au grand mouvement de consolidation des branches professionnelles initié par la loi El Khomri et confirmé par les ordonnances.

Alain Ruello

::: INTERNATIONAL

L'OPINION - 30/05/2018

15 La réforme du travail détaché est sur les rails



La question des règles applicables au transport routier fait encore l'objet de débats houleux au sein des Vingt-Huit

Le Parlement européen a approuvé mardi à une très large majorité (456 voix pour, 147 contre, 49 abstentions) la réforme du statut des travailleurs détachés, qui était une priorité pour la France. La Commission a proposé en mars 2016 de moderniser la directive de 1996 autour du principe « à travail égal, salaire égal, sur le même lieu de travail ». Les Etats membres disposeront de deux ans au maximum pour mettre en œuvre les nouvelles dispositions. La ministre du Travail Muriel Pénicaud a assuré que la France les appliquerait « au plus vite ».

Emmanuel Macron, qui en avait fait l'une de ses grandes priorités, peut être satisfait. Le Parlement européen a donné mardi son feu vert à la révision de la directive de 1996 sur le détachement des travailleurs, mettant <u>un point final à un feuilleton qui aura duré plus de deux ans</u>. Deux ans pendant lesquels les Vingt-Huit se seront fortement déchirés entre ceux, principalement à l'Est, qui étaient opposés à tout durcissement des règles en vigueur et <u>ceux qui, France en tête, n'ont cessé de durcir leurs exigences</u> au nom de la nécessaire lutte contre le dumping social. « Cet accord représente une avancée réelle dans la mise en œuvre de l'Europe sociale », a salué la ministre du travail Muriel Pénicaud.

Le résultat doit beaucoup au <u>travail intensif mené par les deux co-rapporteurs</u>: la Néerlandaise Agnès Jongerius (sociale-démocrate) et la Française Elisabeth Morin-Chartier (PPE) qui se sont battues pour réconcilier les points de vue autour d'une ligne politique très claire : « à travail égal, salaire égal, sur le même lieu de travail ». En ce qui concerne la rémunération, les travailleurs détachés seront ainsi traités de la même manière que les travailleurs locaux, conformément à la législation et aux conventions collectives en vigueur (primes, treizième mois et heures supplémentaires inclus). L'employeur devra en outre payer leurs frais de transport, d'hébergement et de séjour, et ce dès le premier jour.

Une période de détachement de douze mois (extensible de six mois sur décision du pays d'accueil) est prévue, pendant laquelle les travailleurs resteront couverts par la sécurité sociale de leur pays d'origine : au-delà de ce délai, le salarié bénéficiera de tous les droits applicables aux salariés nationaux.

Revendication majeure de la France, cette date butoir est assez symbolique puisque la durée moyenne d'un détachement au sein de l'UE est inférieure à quatre mois et ne dépasse pas 33 jours en France, en Belgique ou au Luxembourg.

Le texte prévoit également, et c'était une autre exigence de Paris, de renforcer la coopération en matière de lutte contre la fraude au détachement et de surveillance des conditions de travail (inspections et

enquêtes transnationales, échange d'informations entre Etats membres). Un salarié devra ainsi avoir été affilié à la sécurité sociale de son pays d'origine pendant au moins trois mois pour être régulièrement détaché.

Concurrence. « Nous voulions, pour les citoyens européens, sortir d'une situation malsaine politiquement, malsaine économiquement, malsaine socialement », a insisté Elisabeth Morin-Chartier. Les nouvelles mesures permettront de lutter contre une concurrence déloyale dans les secteurs économiques les plus concernés, tels que la construction (45 % du nombre total d'affectations) ou les services (29 %).

La directive de 1996 avait permis de combler un vide juridique, en instituant un noyau dur de règles applicables aux travailleurs détachés (salaire minimal, durée maximale du travail, congés payés); mais ses lacunes et incertitudes juridiques ont favorisé une augmentation des pratiques abusives et frauduleuses, telles que les sociétés « boîtes aux lettres » ou la sous-traitance fictive. Pendant ce temps, suite au grand élargissement de 2004, les écarts salariaux au sein de l'UE sont passés de 1 à 3 au milieu des années 1990 à 1 à 10 aujourd'hui.

Or, en 2016, il y avait 2,3 millions de travailleurs détachés dans l'Union européenne ; un chiffre en forte progression (+70 % en six ans) même si ces travailleurs ne représentent encore que 0,4 % du nombre total d'emplois dans l'UE. <u>La Pologne est, de très loin, le pays qui détache le plus grand nombre de travailleurs au sein de l'UE (plus de 460 000)</u>, devant l'Allemagne (241 000) et la France (139 000). Ces deux derniers pays sont aussi, avec la Belgique, ceux qui en accueillent le plus (419 000 en Allemagne et 178 000 en France).

L'histoire n'est pas complètement terminée. Pour éviter notamment que l'Espagne et le Portugal ne s'opposent à l'accord, les négociateurs ont accepté d'exclure le transport routier de la directive révisée : le secteur continuera de relever des règles actuelles jusqu'à l'adoption d'une législation spécifique, dans le cadre d'un paquet plus large sur la mobilité, censé clarifier les règles applicables. Mais les discussions patinent depuis des mois au Conseil. La Bulgarie, qui assure la présidence tournante de l'UE et n'est pas vraiment neutre sur le dossier, souhaite exonérer le secteur des règles du détachement pendant neuf jours (contre trois dans la proposition de la Commission). Une demande jugée inacceptable par la France et les huit autres pays de « l'Alliance du routier », qui dénoncent une tentative voilée de libéralisation.

Aucune avancée n'est attendue le 7 juin, date de la prochaine réunion des ministres des Transports. Ces derniers auront ensuite intérêt à accélérer, s'ils veulent éviter que le dossier ne soit pris dans la campagne des Européennes.

Isabelle Marchais

LES ECHOS - 30/05/2018

16 Commerce : les Européens s'attendent à des sanctions américaines



Au forum de l'OCDE consacré à la refondation du multilatéralisme, les Européens ont peu d'espoir d'échapper à des mesures punitives sur leurs exportations d'acier et d'aluminium vers les Etats-Unis.

A quelques heures de <u>l'annonce de la décision de Donald Trump</u> d'imposer ou non des taxes sur les importations d'acier et d'aluminium en provenance de l'Union européenne, les Européens tenteront mercredi et jeudi de convaincre, à Paris au siège de l'OCDE, leur partenaire américain de renoncer. La réunion ministérielle des 35 pays membres de l'Organisation, présidée par la France, tombe à point nommé. Pendant ces deux jours, les ministres des Finances évoqueront la *« refondation du multilatéralisme »*, en particulier sur le plan commercial, menacé par l'intransigeance américaine.

Emmanuel Macron qui rencontrera le directeur général de l'Organisation mondiale du commerce (OMC), Roberto Azévêdo, mercredi en fin d'après midi, y prononcera un discours en ce sens. Le chef de l'Etat plaidera pour un sauvetage du système multilatéral qui doit être renforcé, développé et élargi, indique-t-on à l'Elysée. Le président ne sera ni dans une posture de guerre commerciale comme Donald Trump, ni dans une attitude de résignation comme les dirigeants sud-coréens. Pas question de mettre la tête dans le sable, même si l'unité européenne, sur ce plan, est mise à rude épreuve. « Je crois que nous pouvons apporter les bonnes réponses aux préoccupations légitimes concernant les déséquilibres commerciaux, les excédents et les capacités excédentaires en négociant dans le cadre de l'Organisation mondiale du commerce et en concevant des solutions collectives. C'est nous qui avons écrit ces règles : nous devons les appliquer », avait-il défendu lors de son allocution au Congrès américain le 25 avril dernier.

Réunion trilatérale entre Japonais, Américains et Européens

L'Europe, en tant que puissance commerciale majeure se doit de faire des propositions en ce sens. Donald Trump apporte une mauvaise réponse à une bonne question, ajoute-t-on à l'Elysée qui reconnaît que le système actuel est loin d'être satisfaisant. Que ce soit pour gérer le problème des surcapacités de production, de vols de propriété intellectuelle, de transferts de technologies forcés, des subventions publiques et des entreprises détenues par l'Etat... La Chine qui vante les mérites du libre-échange mais ne joue pas le jeu est visée explicitement. En marge de cette ministérielle de l'OCDE, une réunion trilatérale entre les Américains, les Japonais et les Européens pour évoquer la question des surcapacités de production d'acier est prévue. De nombreuses réunions bilatérales avec le secrétaire au commerce américain, Wilbur Ross sont programmées.

Convaincre l'administration américaine de ne pas poursuivre sur le chemin d'une confrontation commerciale relève des travaux d'Hercule. Jeudi, <u>la Maison-Blanche a annoncé</u> qu'elle continuait de préparer des sanctions commerciales contre la Chine. « Les Etats-Unis imposeront des tarifs de 25 % sur 50 milliards de dollars de biens importés de Chine contenant des technologies importantes », relate son communiqué.

Malmström peu confiante

Côté européen, la commissaire au Commerce, Cecilia Malmström a jugé improbable que les Etats-Unis accordent à l'Union européenne une exemption permanente des taxes sur l'acier (25 %) et l'aluminium (10 %). Elle s'attend au mieux à « des quotas » d'importations, à l'instar de ce qu'ont accepté les Coréens. « Peut-être que l'agenda sera positif, c'est-à-dire sans droits de douane, ni quotas, mais si nous sommes réalistes, je ne pense pas que nous puissions espérer cela », a-t-elle indiqué devant les députés européens, à Strasbourg.

Dans les faits, tout dépendra de ce qu'annoncera Donald Trump. Il apparaît déjà que certains exportateurs d'acier spéciaux européens seront exonérés de taxes si le président américain s'engage sur la voie de mesures tarifaires. « Il faudra dès lors analyser précisément le détail de son annonce avant d'envisager une riposte européenne par l'adoption de mesures de sauvegarde destinées à éviter le reflux vers l'Union européenne des exportations d'acier auparavant destinées aux Etats-Unis », indique-t-on à Bercy. Pour l'heure, les Européens attendent l'annonce américaine. Nul doute qu'ils auront les yeux fixés sur leur téléphone portable pour guetter le moindre tweet de @realDonaldTrump d'ici jeudi soir...

LE FIGARO - 30/05/2018

17 Angola : le mystérieux président Joao Lourenço



En visite à Paris, le chef de l'État angolais, que l'on pensait effacé, a pris en un an fermement les rênes du pouvoir, écartant ses rivaux.

À son accession au pouvoir en septembre, Joao Lourenço semblait destiné à jouer les simples utilités. Dix mois plus tard, la question que suscite le président angolais, en visite officielle en France lundi et mardi, est tout autre. Va-t-il révolutionner l'Angola? L'ancien ministre de la Défense un peu secondaire, le pilier discret du Mouvement populaire de libération de l'Angola (MPLA), le parti-État, s'est transformé en un chef d'État imposant ses vues et ses seules vues. «C'est vrai que personne ne l'avait prévu. On est tous surpris. Mais le régime angolais est particulièrement opaque», reconnaît Chloé Buire, chargée de recherche au CNRS.

La mue n'a pris que quelques jours. À peine élu, Lourenço s'est employé à miner l'autorité de son puissant prédécesseur. Car <u>José Eduardo dos Santos</u>, au <u>pouvoir depuis 1979</u>, a quitté volontairement le palais, mais en laissant quelques verrous pour concentrer entre ses mains et celles de son clan les vraies rênes du pays. Le premier coup porté à ce dispositif par Lourenço fut direct. En novembre, il démet Isabel dos Santos, la fille de l'ex-président. <u>La «Princesse», femme la plus riche d'Afrique</u>, dirigeait la Sonagol, la compagnie nationale pétrolière, véritable bourse du pays. Et, pour montrer sa détermination, Lourenço nomme à sa place l'ex-numéro deux, qu'Isabel venait de limoger pour «incompétence».

En janvier, Filomeno dos Santos, le fils, dirigeant du fonds souverain doté de 5 milliards de dollars, tombe à son tour. Pour celui que l'on surnomme «Zédu», les affaires se gâtent plus encore. En mars, il est inculpé pour «fraudes et détournements» et son passeport confisqué. On lui reproche un virement indu vers une banque de Londres de 500 millions de dollars. Le jeu des sept familles sanglant continue peu après, quand deux autres enfants, «Chizé» et «Coréon Du», voient leurs juteux contrats auprès de la télévision nationale suspendus.

En Angola, un État «où la corruption et le népotisme dépassent tout, même selon les standards régionaux», indique un homme d'affaires africain, le public, un peu interloqué, applaudit. Joao Lourenço, que l'on n'écoutait guère quand, pendant la campagne, il promettait de lutter contre un système furieusement injuste, commence à être pris au sérieux. Ce qui ne devait être qu'un simple rafraîchissement de façade du régime tourne à la révolution de palais. D'autant que «JLo» ne se contente pas de limoger la famille dos Santos. Plusieurs barons de parti ont également dû quitter leurs postes, et notamment le puissant chef d'état-major ou celui des services secrets.

L'offensive du nouveau président est telle que des diplomates s'inquiètent. Au sortir de l'hiver, Washington redoute un coup d'État. Dans les faits, le président renforce encore son emprise. Début mai, le MPLA décide d'une élection du bureau politique pour septembre prochain, annonçant ainsi le prochain départ de José Eduardo dos Santos, qui avait conservé la présidence du parti. «Dos Santos a voulu tout

contrôler. Il a échoué, car Lourenço était en fait très bien préparé. Il a un plan», veut croire Daniel Ribant, banquier et président de l'European Fondation for Angola.

Ce plan, s'il existe, reste bien mystérieux. «Il ne faut pas aller trop vite. Lorenço, que l'on connaît mal, change des choses, il y a un peu plus de liberté, mais le pouvoir reste peu transparent et il n'y a toujours aucune lisibilité sur l'avenir. Le pays et son président conservent des mystères», souligne Chloé Buire. Pour certains opposants, comme le journaliste Rafael Marques, les transformations ne sont qu'«un écran de fumée derrière lequel se cache un pouvoir toujours autoritaire».

Les investisseurs semblent pour l'instant dans l'expectative. Or l'économie angolaise va très mal, et, sans doute plus que sur la démocratie, c'est sur ce point que le nouveau président est attendu. «Comme tous les pays qui dépendent du pétrole et du gaz, l'Angola traverse une crise aiguë», souligne Benjamin Augé, chercheur à l'Institut français des relations internationales (Ifri). Les revenus pétroliers, qui forment les trois quarts du budget de l'État, ont fondu de moitié en quatre ans. Pour la première fois, l'Angola peine à payer ses fonctionnaires. Le peuple, qui n'avait pas profité des années de vaches grasses, subit l'ère des vaches maigres et gronde.

L'urgence est à diversifier l'économie. Lors de sa visite à Paris et dans son entretien avec Emmanuel Macron, João Lourenço a, avant tout, appelé les Français à investir. Cette ouverture du pays, longtemps méfiant vis-à-vis de l'étranger, se double d'un activisme sur le continent, où il cherche à retrouver son statut de puissance régionale. Un objectif que Paris soutient. Le premier test sérieux pour les deux pays sera l'élection présidentielle à venir en décembre chez le voisin congolais. Luanda comme Paris poussent le président Joseph Kabila à désigner un successeur et à passer la main.

Tanguy Berthemet

Vous souhaitant une bonne journée.

Bien à vous,

Elena NATALITCH

Chargée de Communication

251, bd Pereire - 75852 PARIS Cedex 17

Tél.: 01 40 55 12 43 Fax: 01 40 55 12 40

elena.natalitch@medef-idf.fr

www.medef-idf.fr

https://www.facebook.com/medef.idf



